

Appel de Secrétaires des COMITES D'ENTREPRISES de la Fédération Française des MJC (FFMJC) et de la Confédération des MJC de France (CMJCF)

UNION DES MJC POUR REFUSER LA RESIGNATION

La situation que connaissent les MJC de France devient, jour après jour, de plus en plus préoccupante : pour l'avenir de leurs projets d'intérêt général, mais aussi pour le devenir des associations MJC elles-mêmes, dans leur existence et dans celui de leurs personnels.

L'abandon par l'Etat de sa responsabilité publique en matière de jeunesse, de culture et de vie associative vise à faire disparaître le projet d'éducation populaire des MJC.

Celui-ci devrait laisser place à la rentabilité appliquée à l'éducation et à la culture, alors qu'il se caractérise fondamentalement par la formation citoyenne, le vivre ensemble, par la gestion des équipements et des activités dans le cadre d'une démarche laïque, cogérée et de démocratie participative permettant une large ouverture à la population.

Il y a urgence pour toutes les MJC de France à retrouver leur authenticité permettant leur développement et leur indispensable **résistance aux politiques qui visent à les instrumentaliser, les « marchandiser » et les marginaliser.**

Dans cette perspective, rien ne justifie qu'elles doivent s'installer définitivement dans la division qui les dévalorise.

En refusant la division, il s'agit de retrouver les conditions d'un espace commun aux MJC, un espace gardien du droit et des règles communes qui soit de nature à reconstruire une expression nationale crédible.

Il s'agit également pour les MJC de retrouver une capacité à affirmer l'importance et **la nécessité des moyens publics** pour l'utilité sociale et culturelle de leurs projets, pour défendre **le droit d'association**, pour la sauvegarde et le développement des emplois, pour retrouver les conditions d'une formation initiale des directeurs(trices) de MJC.

Pour autant, l'union des MJC ne peut se construire sur des projets d'accords basés sur le plus petit dénominateur commun, sur les ambitions personnelles de tel ou tel dirigeant, ou sur des bricolages d'appareils fédéraux qui n'auraient d'autre ambition que l'adaptation à une politique d'Etat d'abandon du secteur de l'éducation populaire.

L'union des MJC, c'est d'abord l'affaire des MJC elles-mêmes qui, rassemblées, devront retrouver une volonté exigeante de mobilisation et de lutte pour défendre leurs projets et en gagner les moyens.

Ce n'est malheureusement pas le choix pris aujourd'hui par les directions de la FFMJC et de la CMJCF qui ne conduisent aucune ouverture, ni transparence des débats en direction des MJC.

En effet, seule **une démarche largement débattue, partagée et délibérée** au sein des MJC de France pourra constituer, à l'avenir, une réelle perspective de rassemblement.

Les élus des comités d'entreprise, à travers la diffusion de cette déclaration, appellent à la mobilisation et à la vigilance des MJC de France, de leurs personnels et de ceux de leurs fédérations.

Ils appellent également au débat et à la délibération dans toutes les MJC de France afin d'imposer une union des MJC porteuse de sens et utile à leurs projets.

*Didier Michoud, secrétaire du CE Ile de France
Gérard Lambert, secrétaire du CE Rhône Alpes
Marie Nelly Dorthe, secrétaire du CE Midi Pyrénées
Elus CGT du personnel dans les FRMJC affiliées à la CMJCF*

*Gérard André, secrétaire du CCE FFMJC
Jacques Spigolon, secrétaire du CE Lorraine,
Wladislaw Labowicz, secrétaire du CE Alsace
Alain Trapet, secrétaire du CE Bourgogne
Moussa Zidour, secrétaire du CE Champagne Ardennes
Henri Gabineau, secrétaire du CE Aquitaine
Alexandre Gallique, secrétaire du CE Poitou Charentes
Jean Pierre Languil, secrétaire du CE Normandie
Eric Mouveaux, secrétaire du CE Nord Pas de Calais
Didier Brun, secrétaire du CE Centre Fédéral FFMJC
Elus CGT du personnel dans les FRMJC affiliées à la FFMJC*